

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 13 septembre 2013

**Service instructeur**  
Service P̄rospective et Aménagement

N° CP-2013-8-5-6

**Service consulté**

**SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ÉTUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS  
D'URBANISME  
LEVÉE DE DÉCHÉANCE QUADRIENNALE ET PROROGATION DU DÉLAI DE  
VALIDITÉ DE SUBVENTIONS**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de lever la déchéance quadriennale et /ou de décider de la prorogation de la durée de validité de 5 subventions départementales attribuées aux communes de BISEL, RIEDISHEIM, NEUF-BRISACH, SIGOLSHEIM et HEIMERSDORF au titre des frais d'études aux documents d'urbanisme.

Par délibération du Conseil Général, en date du 9 décembre 2009, de nouvelles modalités concernant la gestion de la durée de validité des aides à l'investissement ont été approuvées.

La durée de validité est de 2 ans pour les subventions dont le montant est inférieur à 10 000 € et de 3 ans dans les autres cas. Précédemment, le délai de validité était de trois ans pour l'ensemble des subventions.

Les soldes des subventions sont annulés d'office si les pièces justificatives n'ont pas été produites dans le délai. Toutefois, une prorogation de la durée de validité peut être sollicitée auprès de l'instance ayant accordé la subvention.

Le présent rapport fait état de demandes de prorogation du délai de validité de subventions pour 5 dossiers de subventions aux frais d'études relatives aux documents d'urbanisme, datant d'avant le 9 décembre 2009. Il concerne les communes de :

- BISEL
- RIEDISHEIM
- NEUF-BRISACH
- SIGOLSHEIM
- HEIMERSDORF

Par ailleurs, les cas des communes de BISEL et de SIGOLSHEIM nécessitent également une levée de déchéance quadriennale.

Les justifications des délais sont présentées ci-dessous pour chacune des communes. Il convient néanmoins de préciser, qu'eu égard aux différentes étapes d'élaboration d'un document d'urbanisme fixées par la loi, la durée moyenne d'élaboration ou de révision d'un

document d'urbanisme est de 3 ans. Dans le département du Haut-Rhin, la durée moyenne constatée s'établit désormais à 4 ans.

En effet, les lois issues du Grenelle de l'Environnement sont venues renforcer le nombre d'études nécessaires à l'élaboration des documents d'urbanisme (études environnementales, études d'impact, analyse de la consommation foncière, ...), obligeant les communes à passer des avenants pour compléter leur document en cours d'élaboration et rallongeant d'autant la durée de la procédure.

Il existe donc un décalage entre les règles de durée de validité de subvention fixées dans le règlement financier départemental et l'allongement des délais de réalisation des procédures d'urbanisme constaté sur le terrain. De ce fait, la quasi-totalité des subventions départementales attribuées au titre des frais d'études sur les procédures d'urbanisme font désormais l'objet de demandes de prorogation du délai de validité de la subvention.

### **La commune de BISEL, pour l'élaboration de son PLU**

Le cas de la commune de BISEL est singulier dans la mesure où cette commune a sollicité par deux fois l'attribution d'une subvention départementale, dans le cadre de l'élaboration de son PLU. En effet, à l'origine, elle avait scindé en deux le marché relatif à l'élaboration de son PLU avec une première partie liée à la réalisation du diagnostic territorial et une seconde partie liée à la finalisation du PLU.

Les Commissions Permanentes du 27 août 2004 (dossier PLU04202) et du 4 novembre 2005 (dossier PLU04245), ont attribué une subvention globale de 31 622,60 €, dépassant ainsi le plafond de subvention fixé par le guide des aides départementales de l'époque, établi à 30 560 €. Lors du constat de ce différentiel, un courrier en date du 4 janvier 2008, a été adressé à la commune l'informant de cette erreur et de la réduction de la subvention départementale ramenée à 30 560 €.

La commune de BISEL a bénéficié du versement de trois acomptes :

- 1<sup>er</sup> acompte de 4 209,92 € le 21 février 2005
- 2<sup>ème</sup> acompte de 8 419,84 € le 14 juin 2006
- 3<sup>ème</sup> acompte de 5 710 € le 25 novembre 2008

Suite à l'approbation de son PLU en date du 8 octobre 2012, elle nous a transmis une demande de versement du solde, factures à l'appui.

Ce solde correspond à un montant de 12 220,24 €.

La durée anormalement longue d'élaboration du PLU de cette commune s'explique notamment par la mise en liquidation judiciaire par deux fois, du bureau d'études choisi pour l'élaboration du PLU, puis par l'obligation faite à la commune d'intégrer dans son document la réalisation de nouvelles études environnementales et d'analyse de la consommation foncière, issues du Grenelle de l'Environnement.

Au regard de ce qui précède, il vous est proposé de valider la levée de la déchéance quadriennale ainsi que la prorogation du délai de validité de cette subvention jusqu'au 31 décembre 2013, afin de pouvoir procéder au versement du solde de cette aide.

### **La commune de RIEDISHEIM, pour la révision de son POS et sa transformation en PLU**

Une subvention de 13 700 € a été accordée à la commune de RIEDISHEIM par la Commission Permanente du 6 novembre 2009 (dossier PLU04351) en vue de la révision de son Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La collectivité a approuvé son PLU par délibération en date du 29 novembre 2012 et sollicite le Conseil Général pour le versement du solde de la subvention.

La commune de RIEDISHEIM a bénéficié du versement d'un premier acompte de 8 220 € en date du 31 mars 2011. Le montant du solde de la subvention s'établit donc à 5 480 €.

La durée d'élaboration de son document d'urbanisme correspond à la durée moyenne observée dans le Département, qui est de 4 ans.

Il est proposé à la Commission Permanente, de proroger le délai de validité de cette subvention jusqu'au 31 décembre 2013 afin de permettre le versement du solde de cette aide.

### **La commune de NEUF-BRISACH, pour l'élaboration de son PLU**

Une subvention de 24 616 € a été accordée à la commune de NEUF-BRISACH par la Commission Permanente du 3 juillet 2009 (dossier PLU04348) en vue de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La collectivité a approuvé son PLU par délibération en date du 18 décembre 2012 et sollicite le Conseil Général pour le versement du solde de la subvention.

La commune de NEUF-BRISACH a bénéficié du versement d'un premier acompte de 4 920 € en date du 17 septembre 2009. Le montant du solde de la subvention s'établit donc à 19 696 €.

La durée d'élaboration de son document d'urbanisme correspond à la durée moyenne observée dans le Département, qui est de 4 ans.

Il est proposé à la Commission Permanente, de proroger le délai de validité de cette subvention jusqu'au 31 décembre 2013 afin de permettre le versement du solde de cette subvention.

### **La commune de SIGOLSHEIM, pour la révision de son POS et sa transformation en PLU**

Une subvention de 18 280 € a été accordée à la commune de SIGOLSHEIM par la Commission Permanente du 29 avril 2005 (dossier PLU04224) en vue de la révision de son Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Conseil Municipal de SIGOLSHEIM a arrêté son PLU par délibération en date du 8 avril 2013 et sollicite le Conseil Général pour le versement d'un deuxième acompte. Le PLU devrait être approuvé définitivement d'ici fin 2014.

La collectivité a bénéficié du versement d'un premier acompte de 20 % lors de la signature de la convention avec le bureau d'études réalisant le PLU, soit 3 656 € versés le 10 août 2005. Le versement d'un second acompte de 40 % de la subvention au moment du document arrêté est prévu dans la notification d'attribution de l'aide adressée à la commune, soit 7 312 €.

La durée d'élaboration du document d'urbanisme de cette commune dépasse déjà la durée moyenne d'élaboration dans le département, alors qu'il vient seulement d'être arrêté. La commune de SIGOLSHEIM justifie ces délais par le fait que la procédure a été mise en suspend le temps de l'approbation du SCOT Montagne Vignoble Ried jusqu'en 2011, puis lors de la reprise de l'élaboration du PLU, de nouvelles études complémentaires sont venues

s'imposer réglementairement à la commune (étude environnementale, analyse de la consommation foncière, ...), nécessitant le passage d'avenants et rallongeant les délais.

La commune envisage d'approuver son PLU d'ici fin 2014. Il est proposé à la Commission Permanente, de valider la levée de la déchéance quadriennale ainsi que la prorogation du délai de validité de cette subvention jusqu'au 30 avril 2015 afin de permettre dans un premier temps, le versement du 2<sup>ème</sup> acompte de la subvention, puis le versement du solde à réception des factures après approbation du PLU.

### **La commune de HEIMERSDORF, pour l'élaboration de son PLU**

Une subvention de 14 560 € a été accordée à la commune de HEIMERSDORF par la Commission Permanente du 3 juillet 2009 (dossier PLU04355) en vue de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Conseil Municipal a arrêté son PLU et sollicite le Conseil Général pour le versement du 1<sup>er</sup> acompte de la subvention comme le prévoit la notification d'attribution de subvention adressée à la commune (1<sup>er</sup> acompte de 60% lors de l'arrêt du PLU), soit un acompte de 8 736 €.

La collectivité justifie la durée de la procédure d'élaboration de son PLU par des réunions supplémentaires qu'elle a dû programmer en cours de procédure et des études complémentaires à réaliser suite au Grenelle de l'Environnement (études environnementales, analyse de la consommation foncière, ...).

La commune envisage d'approuver son PLU d'ici fin 2014. Il est proposé à la Commission Permanente, de proroger le délai de validité de cette subvention jusqu'au 30 avril 2015 afin de permettre dans un premier temps, le versement du 1<sup>er</sup> acompte de la subvention, puis le versement du solde à réception des factures après approbation du PLU.

En résumé, le présent rapport propose à la commission permanente :

- de lever la déchéance quadriennale de la subvention attribuée à la commune de BISEL pour l'élaboration de son PLU et de proroger la subvention jusqu'au 31 décembre 2013, afin de permettre le versement du solde de 12 220,24 € à la commune de BISEL ;
- de proroger le délai de validité des subventions attribuées aux communes de RIEDISHEIM et de NEUF-BRISACH, jusqu'au 31 décembre 2013 pour permettre le versement du solde de ces deux subventions pour un montant respectif de 5 480 € et 19 696 € ;
- de lever la déchéance quadriennale de la subvention attribuée à la commune de SIGOLSHEIM pour la révision de son POS en PLU et de proroger la subvention jusqu'au 30 avril 2015 pour permettre dans un premier temps le versement d'un second acompte de 7 312 € (40 %). Le solde de la subvention sera versé ultérieurement, après approbation du PLU.
- de proroger le délais de validité de la subvention attribuée à la commune de HEIMERSDORF jusqu'au 30 avril 2015, pour permettre dans un premier temps le versement d'un 1<sup>er</sup> acompte de 8 736 €. Le solde de la subvention sera versé ultérieurement, après approbation du PLU.

Un tableau de synthèse situé en annexe, reprend les différents éléments de ces dossiers.

Le versement de ces acomptes représente un montant global de 66 580,24 €. Ce montant sera prélevé sur le chapitre 204, fonction 71, nature 204141, programme F215 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'BUTTNER' written in a smaller, less distinct script below the main signature.

Charles BUTTNER

| Commune             | Procédure           | Date de CP attribuant la subvention | Montant attribué | Montant versé  | Reste à verser                                      | Date de prorogation demandée |
|---------------------|---------------------|-------------------------------------|------------------|--|---|------------------------------|
| <b>BISEL</b>        | Elaboration PLU     | 27/08/2004 et<br>22/09/2005         | 30 560,00 €      | 4 209,92 € le 21/02/2005<br>8 419,84 € le 14/06/2006<br>5 710,00 € le 25/11/2008 | <b>solde de 12 220,24 €</b>                         | 31/12/2013                   |
| <b>RIEDISHEIM</b>   | Révision POS en PLU | 06/11/2009                          | 13 700,00 €      | 8 220,00 € le 31/03/2011   | <b>solde de 5 480 €</b>                             | 31/12/2013                   |
| <b>NEUF-BRISACH</b> | Elaboration PLU     | 03/07/2009                          | 24 616,00 €      | 4 920 € le 17/09/2009  | <b>solde de 19 696 €</b>                            | 31/12/2013                   |
| <b>SIGOLSHEIM</b>   | Révision POS en PLU | 29/04/2005                          | 18 280,00 €      | 3 656 € le 10/08/2005  | <b>2ème acompte de 7 312 €<br/>solde de 7 312 €</b> | 31/03/2015                   |
| <b>HEIMERSDORF</b>  | Elaboration PLU     | 03/07/2009                          | 14 560,00 €      | 0 €  | <b>1er acompte de 8 736 €<br/>solde de 5 824 €</b>  | 31/03/2015                   |